

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2022

Sont présents : Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Elisabeth VINIT, Véronique CHARMASSON, Caroline DULAC, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN.

Absents excusés : Philippe FOURNIER, Nicolas PIQUET.

Secrétaire : Christian LHUILLIER

1) Approbation du précédent compte-rendu : approuvé à l'unanimité

2) Forêt : Affouage 2023

Seront proposées à la coupe les parcelles n° 15, 22, 28 et 29. Les personnes intéressées ont jusqu'au 30 septembre pour s'inscrire en mairie. Le prix du stère est fixé à 5€.

3) PASTEURaid 2022

Reçu un courrier concernant une course à pied amicale en relais organisée sous l'égide de l'association «AVENTURaid» d'Annecy dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Pasteur à Dole. Sans classement ni chronométrage, on courent pour le plaisir sur les traces du savant. Le sport à la rencontre d'un homme, de la science, d'une région et en filigrane un appel aux dons pour la recherche.

La 9ème étape le dimanche 18 septembre de « Salins les Bains à Villers-Farlay » passera par Montigny les Arsures vers 8h03 en provenance de Aiglepierre et en direction de Vauxelle/Arbois.

Un contact sera établi avec l'organisateur pour connaître leur attente vis à vis de cette traversée de notre village.

4) Retour réunion commission animation (bicentenaire de la naissance de Pasteur).

La réunion a eu lieu à la mairie le lundi 13 juin 22 à 20h30 en présence du maire, d'une dizaine de membres de la commission et de Philippe Bruniaux, président de l'association PPA (Pasteur Patrimoine Arboisien).

Le contexte : un certain nombre d'animations sont organisées autour du bicentenaire de la naissance de Pasteur (qui a eu lieu le 27 décembre 1822), par l'EPC (établissement public de coopération culturelle, « Terre de Louis Pasteur », la mairie d'Arbois et l'association présidée par Philippe Bruniaux.

Elisabeth Vinit et Caroline Dulac ont rencontré Sylvie Morel (directrice de la maison Pasteur) et Fanny Stadelmann (Service culturel de la mairie d'Arbois) le 4 mai pour signaler que nous aurions aimé être partie prenante, d'une façon ou d'une autre, lors de ces animations, sachant que la vigne de Pasteur est sur le territoire de Montigny.

Par ailleurs, le maire Dominique Gahier, Elisabeth et Henri Paul Vinit se sont rendus à l'invitation pour le baptême de la rose Pasteur à la maison Pasteur le 21 mai, y ont rencontré l'entreprise Boisset (qui a repris la maison Henri Maire et à ce titre sont responsable de la culture de la vigne Pasteur) et ... Philippe Bruniaux.

La vigne est en cours de restauration, elle devrait dorénavant être cultivée en biodynamique.

Un peu de concret pour Montigny :

Nous avons eu, au départ, l'idée d'accompagner un évènement ou un passage des randonnées sur Montigny organisées dans le contexte du bicentenaire pour un moment convivial.

Monsieur Bruniaux propose un moment **autour du thème (provisoire) « Pasteur et Montigny »**, dans un lieu à déterminer. Le programme de cette journée, tout à fait provisoirement : une conférence inaugurale sur Pasteur et Montigny, la vigne et les maladies, par exemple sur l'esca, Pasteur et la baronne Lepin, Pasteur et le médecin Bergeret de Montigny, le tout agrémenté d'une expérience autour de la fermentation, de mini-spectacles (slam proposé par des élèves de l'ENIL, sketches proposés par des élèves du collège Pasteur dans le cadre des ateliers Arts et Sciences), apéritif et dégustations pour tous, repas sur l'herbe ou tirer du sac suivant le temps, tout cela à préciser et à peaufiner. A suivre.

Suite à ce compte rendu, le conseil discute de quelques points :

- les dates du 15, 22, 29 octobre sont envisagées pour cette manifestation.
- Il est décidé que cette manifestation sera organisée sur 1/2 journée seulement.
- Une participation financière de la commune d'un montant de 250 € pourrait être envisagée selon des conditions à définir.

5) Retour réunion sur l'ambrosie.

Les ambrosies, dont la plus connue est l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), font l'objet d'un dispositif de surveillance et de lutte, qui s'appuie sur deux grands axes : l'information sur les facteurs de risque d'allergies et la prévention de l'expansion de la plante.

Les ambrosies se développent et colonisent de nombreux milieux : friches, parcelles agricoles, chantiers, bords de route et de cours d'eau... Les terrains laissés à nu sont des lieux de prédilection pour la croissance de l'ambrosie. Elles représentent ainsi une menace pour l'agriculture (perte de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux).

L'ambrosie émet un pollen très allergisant pour l'homme à partir de début août (période pouvant être plus précoce ou retardée selon les conditions météorologique). Les réactions les plus couramment observées sont des rhinites souvent accompagnées de conjonctivites et réactions d'urticaire pouvant aller jusqu'à l'apparition ou l'aggravation d'asthme allergique.

La lutte est organisée autour d'un réseau de référents communaux et intercommunaux, piliers de la lutte, notamment en informant la population, en prévenant l'implantation de la plante et en gérant et/ou en s'assurant de la bonne gestion des plants d'ambrosie signalés sur leur territoire.

Pour tout savoir sur l'ambrosie, une fiche information est jointe au présent compte rendu.

Caroline Dulac est la référente pour notre commune.

6) Information et questions diverses

- Arrêté préfectoral sur l'usage du feu

En application de l'arrêté préfectoral 2017-07-17-01 du 17 juillet 2017 réglementant l'emploi du feu dans le département du Jura, l'usage du feu sur tout le territoire du Jura est interdit.

L'interdiction concerne tous les feux et tous les usages récréatifs et professionnels.

Cas particuliers, les dispositions de l'article 1 ne sont pas applicables à l'intérieur des enclos d'habitations ainsi qu'aux ateliers, usines, à condition qu'il ne s'agisse pas de feux nus (un feu à même le sol, hors d'un ouvrage conçu pour éviter la dispersion des braises).

Le lâcher de lanternes volantes est interdit.

Les feux d'artifice sont interdits hormis ceux soumis à déclaration auprès de la préfecture.

- Arrêté préfectoral portant sur la mise en place des restrictions temporaires des usages de l'eau pour tout ou partie du département du Jura.

Pour notre commune, nous sommes en alerte renforcée sur les eaux superficielles et vigilance sur les eaux potables et souterraines.

Arrosage interdit entre 11h et 18h des potagers, pelouses et massifs de fleurs, arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an.

Arrosage des espaces verts interdits.

Pour rappel nous sommes en période de sécheresse et toute utilisation de l'eau doit se faire à bonne escient et avec parcimonie.

- Assainissement du quartier de Vauxelle.

Le raccordement de Vauxelle au réseau d'assainissement collectif n'est pas envisageable. Ce quartier est donc sous le contrôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

C'est un service qui a été créé à la Communauté de communes et qui a pour mission principale de vérifier le bon fonctionnement et l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Actuellement le SPANC :

- Modifie la périodicité de contrôle proposée en prévoyant la possibilité d'un contrôle tous les ans dans le cadre de travaux de mise en conformité non réalisés suite à une vente immobilière.
- Organise la communication sur cette politique volontariste, y compris via des réunions publiques organisées à l'initiative des communes, avec présence du SPANC.

- Vente du Chalet.

Une troisième proposition est en cours pour la vente de ce bâtiment avec pour objectif la création d'une auberge.

- Rappel : L'inscription pour les Cartes Avantages Jeunes se termine le 20 juillet.

- Inauguration de la borne saunière : Des invitations aux élus et personnalités concernés par cet évènement seront envoyées. L'inauguration est prévue le samedi 10 septembre 2022.

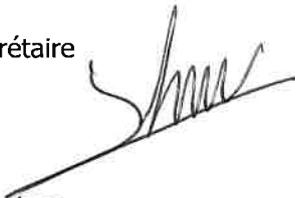
- Limitation de la vitesse.

Une étude sera engagée par le conseil suite à des plaintes de riverains sur une limitation de la vitesse pour les voitures lors de la traversée du village.

Levée de la séance : 23 h

Le prochain conseil Municipal aura lieu le 1 septembre à 20h00.

Le secrétaire



Le Maire



Dernière minute

Communiqué entretien réseau ENEDIS / Commune de MONTIGNY LES ARSURES

Il est porté à la connaissance des habitants, que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres entrepris dans le cadre du plan d'entretien et maintenance des lignes électriques à Basse Tension, vont débiter sur le territoire de la commune à compter du 23 juin 2022

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS, à l'entreprise :

G.R.D.E. – 38130 ECHIROLLES (Habilitée à réaliser l'élagage à proximité des lignes électriques).